



Remboursement d'equarissage

Par **wicky**, le **05/02/2012** à **13:48**

Bonjour,

Mon cheval a eu un accident suite a une négligence de la personne qui l'avait en pension, mon cheval est mort, la personne m'a proposé de prendre les frais d'equarissage à sa charge, elle a réglé la facture qu'elle a fait mettre à son nom., Presque un mois après, elle me demande, par lettre recommandée, de lui rembourser car je suis la propriétaire et selon cette personne, j'aurais dû, de toute façon, un jour ou l'autre, la payer car mon cheval était vieux.

Est- ce que je suis dans l'obligation de la rembourser ?

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **18:35**

Bonjour

Vous ne remboursez rien, et vous demandez par lettre recommandée avec avis de réception à cette personne négligente, de vous adresser une copie du document que vous auriez signé autorisant l'envoi de votre cheval à l'équarrissage.

Vous lui précisez qu'en cas de litige, vous laisserez la juridiction compétente le trancher au visa de l'article 1315 alinéa 1 du Code Civil.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **cocotte1003**, le **06/02/2012** à **04:20**

Bonjour, puisque la facture n'est pas à votre nom, vous n'avez pas à payer, c'est celui qui "passe commande" qui paye d'autant que la facture est à son nom, cordialement